



FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

SAINT-ÉTIENNE

<http://fac-shs.univ-st-etienne.fr>

Livret des intervenants extérieurs



**UNIVERSITÉ
JEAN MONNET**
SAINT-ÉTIENNE

CAMPUS TRÉFILIERIE
33, Rue du 11 Novembre
42023 SAINT-ÉTIENNE CÉDEX 2

TABLE DES MATIÈRES

I. la Faculté de Sciences Humaines et Sociales au sein du campus trÉfilerie	2
II. Les examens	4
1. Évaluation des connaissances	4
2. Assiduité aux TD et présence aux examens	4
3. Organisation des examens et du suivi des étudiants	4
4. Règlement intérieur de l'Université.....	4
III. Une procédure de recrutement en 3 phases.....	5
IV. Infos pratiques	6
1. Login et mot de passe universitaires	6
2. Service de reprographie.....	6
3. Salles de cours : accès, capacités, matériels disponibles	6
4. En cas d'accident.....	6



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

UFR de Sciences Humaines et Sociales

Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 J	5 M	5 M	5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L
7 J	7 S	7 J	7 J	7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V
11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 M	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 M	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M
22 V	22 L	22 M	22 V	22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 V	24 M
25 L	25 M	25 J	25 L	25 D	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 M	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 D	27 L	27 M	27 V	27 L
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 M	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 M	29 M
30 S	30 M	30 V	30 S	30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J
31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 S	31 J	31 J	31 S	31 M	31 V
											Fin année universitaire

Debut et fin d'année universitaire

Calendrier adopté en Conseil de l'UFR du 4 Avril 2017

Calendrier adopté en CFVU du 5 Mai 2017

II. LES EXAMENS

Consulter le texte intégral du règlement des examens sur le site internet : <http://fac-shs-univ-st-etienne.fr>

1. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Chaque année universitaire, l'évaluation des étudiants est effectuée au niveau des **Unités d'Enseignement (UE)**, ou des matières composant les UE. **Les examens sont semestrialisés** (se référer au calendrier universitaire joint en annexe, ou auprès des services administratifs de SHS).

Pour chaque UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées :

- soit par un contrôle continu,
- soit par un ou plusieurs examens terminaux,
- soit par une combinaison de ces deux modes de contrôle.

2. ASSIDUITÉ AUX TD ET PRÉSENCE AUX EXAMENS

L'assiduité aux cours est obligatoire. Toute absence injustifiée rend impossible la validation de l'UE concernée.

En outre, le critère d'assiduité et la présence aux examens sont des conditions indispensables au maintien de la bourse. Les étudiants qui ne remplissent pas les conditions d'assiduité aux cours et de présence à l'examen sont tenus au remboursement des sommes indûment perçues.

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, cas de force majeure dûment justifié) mentionnent clairement les dates auxquelles l'étudiant est absent, et doivent être remis au service de scolarité **dans les 15 jours qui suivent les examens**. Passé ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

3. ORGANISATION DES EXAMENS ET DU SUIVI DES ÉTUDIANTS

Dès que vous avez été recruté, vous devez prendre contact avec la scolarité qui vous expliquera comment, en pratique, sont organisés le suivi des étudiants et le suivi des examens.

En cas d'absence, il convient d'avertir au plus tôt le Secrétariat Enseignants (04 77 42 13 24 ou 04 77 42 13 12) ou le service Scolarité qui se charge ensuite d'avertir les étudiants.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ

« Le présent règlement intérieur de l'Université Jean MONNET Saint-Etienne a pour objet de compléter les règles institutionnelles prévues par les statuts, qu'il ne saurait modifier, pour assurer le fonctionnement intérieur de l'Université. .../... »

Conformément au Code de l'Éducation et aux dispositions de l'article 4 des statuts, l'Université comprend des composantes d'enseignement et de recherche, que sont les Unités de Formation et de Recherche et les Instituts, des services communs et des services généraux, et des services centraux. Les UFR, Instituts, services communs et services généraux sont dirigés par des personnels élus ou nommés par le Président ou le Ministre conformément aux statuts de ces composantes.

Les services centraux sont placés sous la responsabilité du Directeur Général des Services et des responsables administratifs ».

III. UNE PROCÉDURE DE RECRUTEMENT EN 3 PHASES

Vous renseigner auprès du Secrétariat Enseignants de SHS

IV. INFOS PRATIQUES

1. LOGIN ET MOT DE PASSE UNIVERSITAIRES

Ils vous donnent accès :

- à la messagerie universitaire, lien quotidien avec l'administration à consulter régulièrement (vous y serez informé des modifications d'emplois du temps, des événements universitaires, etc,
- ainsi qu'à l'ENT «Espace Numérique de Travail », où vous pouvez consulter les emplois du temps, accéder aux plateformes de cours et aux services numériques de l'UJM : reprographie, échange de fichiers, documentation en ligne ...

2. SERVICE DE REPROGRAPHIE

Le **Service Central de Reprographie (SCR)** exécute les travaux (documents administratifs ou pédagogiques) de copies, d'impressions et de reliure pour l'ensemble de l'UJM, hors IUT. Il est localisé dans le Bâtiment Central du site Tréfilerie - Secteur H (cf plan).

Vous pouvez soumettre vos travaux de reprographie **au format PDF** ou suivre leur état d'avancement **via le site internet de l'UJM en vous connectant à MyUJM \ Collaborer \ Soumission reprographie.**

Une **photocopieuse** est également à votre disposition dans le hall du SCR, à laquelle vous avez accès avec votre login et votre mot de passe universitaires.

Le SCR est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. On ne peut accéder aux locaux sans un badge, que vous devez récupérer à l'accueil du bâtiment Central (Loge) et rendre le jour même.

3. SALLES DE COURS : ACCÈS, CAPACITÉS, MATÉRIELS DISPONIBLES

Pour toutes questions concernant les salles de cours (emplois du temps, capacités, etc...), veuillez-vous adresser à **l'Accueil SHS** : Bâtiment G - 1er étage - 1er bureau à gauche en entrant : **04 77 42 13 24**

* **L'accès aux salles de cours se fait à l'aide d'un badge** que vous devez récupérer à la **Loge (Accueil du Bâtiment Central)** et rendre après votre cours.

* Vous pouvez également emprunter à la loge du matériel audiovisuel (micros, vidéoprojecteurs ...)

4. EN CAS D'ACCIDENT

1. GARDEZ VOTRE SANG FROID

- Éliminez le danger s'il persiste (sans prendre de risque)
- Prévenez immédiatement un secouriste du site Tréfilerie

2. APPELEZ le 015 (SAMU) ou le 018 (Pompiers)

- Indiquez précisément le lieu de l'accident
- Allez ou envoyez quelqu'un accueillir les secours
- Prévenez l'Accueil du site (« La Loge ») :
 - o Tréfilerie : **04 77 42 16 22**
 - o Papin : **04 77 43 79 00**

